

# Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE DIX SEPTEMBRE

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIEMONT**, légalement convoqué le 3 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, à Repaix, sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

**Titulaires** : Madame Lucie KIPPEURT, Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Bernard MULLER, Madame Anne SIDEL, Madame Adeline CAPONE, Monsieur Philippe MIOT, Madame Dominique DUEE, Monsieur Eric TAVERNE, Monsieur Thierry MEURANT, Monsieur Christophe RENARD, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur Jean-Pierre SIMOUTRE, Madame Bernadette ROBARET, Madame Michèle PARMENTIER, Madame Véronique SAUFFROY, Monsieur Jean-Paul MARTIN, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Patrick LOUIS-CASTET, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur Pierre MONZEIN, Monsieur André THIEBO, Monsieur Daniel SCHLUCK, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Michel BENAD, Monsieur Stève JOUQUELET, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Fabrice DUBOIS-POT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Philippe BRICOT, Monsieur Joël MATHIEU, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Gérard MICHEL, Monsieur Claude BOURA, Monsieur Michael THUOT, Monsieur Gilbert BREGEARD.

**Suppléants en situation délibérante** : Madame Agnès RENCK, Monsieur Henry LEPAPE, Monsieur Hugues CARRE, Monsieur Laurent NITTING, Monsieur Ludovic NOEL, Madame Marie-Hélène HUMBERT, Monsieur Rémi FALLAIX, Monsieur Thierry L'HOTE.

## Pouvoirs :

Monsieur Jean-Marie GOGLIONE a donné pouvoir à Madame Adeline CAPONE  
Monsieur Claude FISCHER a donné pouvoir à Monsieur Dominique FOINANT  
Madame Josiane TALLOTTE a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse GERARD

**Absents** : Monsieur Samuel NITTING, Monsieur Christian GALLOIS, Madame Sabine MARTIN, Monsieur René ACREMENT, Madame Arlette GEHWEILER, Monsieur Raymond SCHMITT, Monsieur Régis CHATEL, Madame Sylvie KIPPEURT, Monsieur Bernard BATHO, Monsieur Jean-Michel CHRETIEN, Monsieur Michel SIMON, Monsieur Jean-Noël JOLE, Madame Hélène FRICOT.

**Excusés** : Monsieur Michel CAYET, Monsieur Yves GRELOT, Monsieur Jean-Marie GOGLIONE, Monsieur Gérard COUSTEUR, Monsieur Alain BIONDI, Madame Danièle VAILLANT, Madame Isabelle CHANE, Monsieur Jean-Pierre LATZER, Monsieur Daniel AMBLARD, Monsieur Michel CESAR, Monsieur Jean-Louis KIPPEURT, Monsieur Denis BOULANGER, Monsieur Paul MARTIN, Monsieur Claude FISCHER, Monsieur Roland HUMBERT, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Damien JACQUOT, Madame Josiane TALLOTTE, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Francis PIERRON.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :
71	46	49

## 1. DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Mme Véronique SAUFFROY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 14 JUIN 2018

*Philippe ARNOULD fait part au conseil d'une remarque de Damien JACQUOT sur le paragraphe relatif aux centrales villageoises. La surface pour les toitures photovoltaïques de 400 m<sup>2</sup> serait « idéale » et non pas un « minimum ». Les toitures entre 150 et 400 m<sup>2</sup> intéressent la future centrale villageoise.*

Cette précision faite, le compte-rendu de la séance du conseil du 19 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

## 3. PRESENTATION DE PARTEGO

*Thomas OLRV (chef de projet) et Didier MARTIN (chef de chantier), représentant de l'association Partego, présentent le chantier d'insertion Solefor. Ils interviennent sur 40 communes soit 30% de leur activité. Ils sont à la recherche de nouveaux chantiers ainsi que d'un local technique 150 à 200 m<sup>2</sup> et administratif à louer pour regrouper leur activité, avant le 31 décembre.*

## Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

### 4. DECHETS MENAGERS : RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES, PRESENTATION DE CHAQUE LOT ET SIGNATURE DU MARCHE POUR LA PERIODE 2019-2025

La totalité des marchés actuels de la CCVP relatifs à la gestion des déchets ménagers arrivent à échéance au 31 décembre 2018. Un appel d'offres a donc été passé en groupement de commande avec la CC3M. Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose l'attribution du marché aux prestataires suivants :

N° du lot	Objet du lot	Prestataire	Montant du marché H.T.	Durée du marché
1	Fourniture de bacs roulants, distribution, création fichiers...	COLLECTAL	300 687,05 €	4 ans à compter de la notification
2	Collecte des ordures ménagères résiduelles	SUEZ RV	3 451 490,00 €	2019 - 2025
3	Fourniture d'un logiciel de gestion/facturation	<i>Lot déclaré sans suite</i>		
4	Collecte des recyclables secs hors verre	SUEZ RV	849 194,50 €	2019 - 2025
5	Transit, transport, traitement des ordures ménagères résiduelles	ONYX EST	3 272 724,00 €	2019 – 2025
6	Transit, transport et tri des recyclables secs hors verre	PAPREC	1 648 950,00 €	2019 – 2025
7	Collecte du verre	MINERIS	308 490,00 €	2019 – 2025
8	Tout-venant des déchèteries	SUEZ RV	1 506 865,50 €	2019 – 2025
9	Gravats des déchèteries	ONYX EST	95 818,24 €	2019 – 2025
10	Ferrailles des déchèteries	ONYX EST	82 646 € (hors rachat ferraille à déduire)	2019 – 2025
11	Bois des déchèteries	SUEZ RV	225 499,75 €	2019 – 2025
12	Cartons des déchèteries	ONYX EST	171 704,96 €	2019 – 2025
13	Déchets verts des déchèteries	SUEZ ORGANIQUE	412 195,00 €	2019 – 2025
14	Papier des déchèteries	ONYX EST	10 313,10 € (hors rachat papier à déduire)	2019 – 2025
15	Plâtre des déchèteries	ONYX EST	161 663,18 €	2019 - 2025
16	Huissieries des déchèteries	<i>Lot déclaré infructueux</i>		
17	Collecte et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux	CHIMIREC EST	322 885,00 €	2019 - 2025
18	Fourniture des écosacs	PTL	204 705,00 €	4 ans à compter de la notification
19	Reprise des points d'apport volontaire	<i>Lot déclaré infructueux</i>		
<b>MONTANT GLOBAL DU MARCHE (à titre indicatif, hors rachat ferraille et papier)</b>			<b>13 025 831,28 €</b>	

# Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

*Une présentation plus complète des différents lots est faite en séance par Frédéric MAILLIOT (cf. diaporama joint au présent compte-rendu). Il explique que ces résultats sont rassurants pour les 7 prochaines années.*

*Fabrice DUBOIS-POT s'interroge sur l'absence des pneus des catégories de déchets citées dans le marché ? Les pneus sont repris et éliminés dans le cadre d'une filière gérée par un éco-organisme (et donc gratuite pour la collectivité). Se pose néanmoins la question de l'élimination des pneus non admis dans cette filière (pneus de véhicules autres que VL, pneus sales ou découpés...). Une réflexion est en cours sur ce sujet.*

*Après délibération, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les marchés relatifs à chacun des lots exposés ci-dessus avec les prestataires retenus.*

## 5. COMPETENCE GEMAPI : RECOURS À UN STAGIAIRE EN ALTERNANCE

La CCVP dispose depuis le 1er janvier 2018 de la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cette compétence complexe nécessite une phase de diagnostic et d'état des lieux de l'ensemble des cours d'eau concernés, des études et/ou travaux déjà réalisés ou en cours, afin de pouvoir établir un calendrier de travail pour la CCVP et de prioriser les actions à mener.

Afin de débiter ce travail, il est proposé de recourir à un stagiaire de l'enseignement supérieur (Master 1 ou 2). Le coût d'un stagiaire pendant une année universitaire (6 mois de stage effectif) est estimé à 3 500 €.

*Claude BOURA signale qu'il serait nécessaire de régulariser le tracé des ruisseaux sur les cartes (ruisseaux temporaires ou non, ...) car ce « classement » a des conséquences sur les possibilités de rejet au milieu naturel des stations d'épuration.*

*Dominique FOINANT demande s'il existe une réelle volonté de la CCVP d'exercer la compétence GEMAPI. Il rappelle que le projet mené sur Pexonne et Fenneviller n'a pas été assumé par la CCVP. Frédéric MAILLIOT répond que le travail prévu va justement permettre de prioriser les actions car il existe des dossiers dans toutes les communes qui sont traversées par un cours d'eau. Cette priorisation est indispensable car le reste à charge après subventions éventuelles devra être assumé par l'impôt.*

*Philippe ARNOULD rappelle que la CCVP a choisi de ne pas adhérer à l'EPTB. Pour le moment, seul 1 € par habitant a été provisionné au budget pour 2018, ce qui sera insuffisant dès que des actions concrètes devront être engagées. Il faudra établir un plan pluriannuel sur 10 ans.*

*Après délibération, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à recruter un stagiaire pour une durée d'un an au maximum sur la thématique Gemapi.*

## 6. CONTRAT ECO-MOBILIER

La CCVP a signé des contrats avec des éco-organismes pour différents flux de déchets. Pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), un contrat avait été signé avec ECO-MOBILIER jusqu'au 31 décembre 2017. Ce partenariat permet à la CCVP de bénéficier de la mise à disposition gratuite en déchèterie de bennes dévolues aux déchets d'éléments d'ameublement, dont l'évacuation et l'élimination ou le recyclage sont intégralement pris en charge par l'éco-organisme qui reverse par ailleurs un soutien financier à la CCVP pour contribuer aux coûts de fonctionnement de la déchèterie.

ECO-MOBILIER est actuellement en attente de son ré-agrément par l'État. Néanmoins, afin de continuer à bénéficier de la mise à disposition des bennes « DEA » et des soutiens financiers relatifs à ces déchets, il est nécessaire de signer avant le 30 septembre un contrat couvrant l'année 2018.

*Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité le Président à signer le Contrat Territorial pour le Mobilier Usager avec ECO-MOBILIER.*

## 7. MODIFICATION STATUTS SDE 54

Le Syndicat Départemental d'Électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54) dont est membre la CCVP souhaite modifier ses statuts. Ces évolutions correspondent à un « toilettage » lié à des évolutions législatives et réglementaires intervenues ces dernières années, à l'intégration du périmètre du SDE à l'article 1 des statuts, à une nouvelle rédaction des compétences du syndicat, une adaptation des modalités de versement des redevances R1 et R2 (redevances de concession).

*Après délibération, le conseil communautaire donne à l'unanimité un avis favorable sur cette modification statutaire.*

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### Mobilité :

*Environ 700 personnes ont répondu à l'enquête « mobilité » lancée par la CC. Les réponses ayant été analysées, une phase de consultation/travail avec les personnes qui s'étaient déclarées intéressées va débiter sur chaque bassin de vie identifié (4 secteurs). Seront invités à ces réunions les élus communautaires et les maires, les personnes qui s'étaient déclarées intéressées, et des associations. Une présentation des résultats collectés sera effectuée.*

*Philippe ARNOULD note particulièrement que les personnes ayant répondu au questionnaire considèrent comme priorité première le fait de permettre aux plus fragiles de se déplacer.*

*Ces résultats et le travail qui sera effectué en ateliers, serviront également au niveau du PETR.*

### Portes ouvertes des Maisons de Services Au Public :

*La CC participe à l'opération nationale de portes ouvertes des MSAP qui aura lieu du 8 au 12 octobre. Une présentation des services proposés aura lieu le lundi 8 octobre matin. Les élus communautaires y sont cordialement invités.*

### Restauration scolaire :

*Ce sujet sera à aborder en Bureau ou au sein d'un groupe de travail spécifique. Il existait sur Badonviller un projet privé de réexploiter la cantine de l'ancien collège. Or celle-ci a été déclarée non conforme par les services vétérinaires. Les périscolaires de Badonviller, Cirey et Blâmont sont donc dans une situation provisoire.*

### Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs :

*Un protocole d'accord a été établi entre les collectivités concernées. Ce protocole acte la gouvernance (12 représentants pour l'Agglo de St Dié, 6 pour la CCTLB, 6 pour la CCVP), ainsi que le principe d'une présidence en alternance 88/54 (88 dans un premier temps). Pour les investissements supérieurs à 100 k€, une règle de majorité des 2/3 est envisagée. Un comité de pilotage stratégique associant différents partenaires sera constitué. Un programme pluriannuel de développement devra également être établi. La Communauté d'Agglomération de St Dié et le Conseil Départemental 54 vont chacun verser 250 k€ afin de contribuer au remboursement de la dette du syndicat.*